

Le statut «Sportif de Haut Niveau Universitaire»

Ce statut permet aux étudiants reconnus sportifs de haut niveau :

- de concilier au mieux poursuite d'un cursus universitaire et pratique sportive de haut niveau,
- de bénéficier d'un certain nombre d'aménagements pédagogiques dans son cursus.

La candidature effectuée doit être accompagnée des justificatifs nécessaires et doit être faite avant le 15 novembre).

Les critères pour bénéficier du statut de sportif de haut niveau universitaire

- Les sportifs sur listes ministérielles haut niveau

La présentation de l'attestation officielle est indispensable.

- Les sportifs non listés par le Ministère

Le sportif doit répondre à certaines conditions minimales pour envisager le statut SHNU :

Pour les sports collectifs

- L'étudiant doit faire partie d'une équipe dont le championnat relève des trois premières divisions d'une fédération comportant au minimum six niveaux de compétition nationale (ligue professionnelle incluse), ou encore des deux premières divisions pour les fédérations qui comptent entre quatre et cinq niveaux nationaux de compétitions.
- Il peut être retenu s'il évolue au niveau le plus élevé d'une fédération qui comporte au plus trois degrés de compétition.
- Il peut également candidater s'il évolue dans un championnat national d'une fédération unisport.

Pour les sports individuels

La discipline sportive doit être reconnue « sport de haut niveau » par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et du Sport.

- Participation au Championnat de France et classement national obtenu dans la discipline au maximum sur les 2 ans précédant la demande (fédération unisport).

Pour plus de renseignements : verdera@univ-corse.fr